



Une personne en moins sur le bail

Par **armelle65**, le **17/02/2009** à **22:54**

je loue une maison à un couple et a leur fils, ils sont donc tous les trois sur le bail. Je viens d'apprendre que le fils est parti vivre dans un autre logement et ce sans nous en informer afin que nous puissions modifier le bail.

Il est donc bien évident que désormais ils ne remplissent plus les conditions à l'obtention du logement c'est à dire un salaire 3 fois supérieur au montant du prix du loyer et j'ai peur que mon assurance pour loyer impayés ne veuillent plus fonctionner au cas ou j'en aurais besoin

Est ce un motif de résiliation de bail ?

merci de votre réponse

Par **Paula**, le **18/02/2009** à **11:17**

Bonjour,

Lorsque le bail est fait en mentionnant l'identité de plusieurs locataires et qu'un n'habite plus l'appartement, le bail est tout à fait valable pour les autres.

La résiliation n'est donc pas possible.

En revanche, les locataires sont solidaires du paiement du loyer et charges et si le fils n'a pas donné congé, dans les règles, il sera toujours votre débiteur en cas de non paiement.

Cordialement

Par **armelle65**, le **18/02/2009** à **14:11**

merci de votre réponse claire rapide et limpide.

Armelle65

Par **Paula**, le **18/02/2009** à **16:40**

Bonjour et merci à vous de votre confiance apporté au forum.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute préoccupation.

Cordialement